



Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Délibération n° 23.05.07

OBJET

**TARIFS DES LOCATIONS
DE SALLES**

RAPPORTEUR
M. SANTOS

Date d’Affichage
16 juin 2023

**Transmission en
Préfecture**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2023

Le jeudi 15 juin 2023, le Conseil municipal de la commune de Boissise-le-Roi s’est réuni salle du Conseil à la Mairie de Boissise-le-Roi, après convocation légale du 8 juin 2023, sous la Présidence de Madame Véronique CHAGNAT, Maire.

Conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Pierre SANTOS** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l’unanimité des membres présents.

Membres présents :

Mme CHAGNAT, Mme DEBBABI, M. SEIGNANT, Mme THOMAS, M. BARREAU, Mme BONNET, M. CERVO, M. BONGARS, M. FERNANDES, M. OUDOIRE, Mme PHILIPPE, M. BULICH, M. SANTOS, Mme POULAIN DUFOUR, M. MONIN, Mme ROUSTEAU, Mme NABAIS-TOMÉ, Mme RUELLE, M. BRIAND, Mme ROISNEAUX.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme PETOUX-VERGELIN (pouvoir à Mme CHAGNAT), M. BEAUFUMÉ (pouvoir à M. SEIGNANT), Mme GLAVIER (pouvoir à Mme BONNET), M. BÉLIEN (pouvoir à M. MONI), Mme MEDEIROS (pouvoir à Mme NABAIS-TOMÉ), Mme BAUDAIN (pouvoir à Mme ROISNEAUX).

Membre absent :

Mme DELORME.

Exposé

Une commission Animation Ville Sport Jeunesse s’est tenue le 7 juin 2023, au cours de laquelle a été proposée la revalorisation des tarifs des locations de salles, selon les tableaux ci-dessous.

SDF		SALLE DE ROCHA	
BLR	EXT	BLR	EXT
800€	990 €	425€	600 €

Il est rappelé que les tarifs actuels ont été fixés par délibération en date du 15 décembre 2016. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d’approuver les tarifs ainsi modifiés à compter du 1^{er} septembre 2023.

Décision

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la proposition de la commission animation, ville, sports, jeunesse du 7 juin 2023,
VU la délibération n°1 du 15 décembre 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,

FIXE comme ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs des locations de salles.
DIT que les personnes déjà engagées sur les locations avant cette date restent sur les tarifs actuellement en vigueur.

ADOPTÉ à l’unanimité des membres présents et représentés.



Pour extrait conforme
A Boissise-le-Roi, le 16 juin 2023
Le Maire,
Véronique CHAGNAT

REÇU EN PREFECTURE
le 20/06/2023
Application agréée E-legalite.com